MAIRIE DE MONTREUX-CHATEAU
02 AVR. 2020
ARRIVÉ LE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

Afferents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
12	15	14

Date de la convocation
28 février 2020

Date d'affichage
28 février 2020

SEANCE du 9 mars 2020

L'an deux mil vingt et le lundi 9 mars à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des Assemblées 1ère étage de la mairie sous la présidence de Mr Laurent CONRAD,

Présents : Mmes. Robic, Garniaux, Baros, Beluche, Matthieu, Mougin
Mrs. Conrad, Crépin, Harmand, Lepers, Duhaut, Schmitt

Absents excusés : Mme Villeneuve,
Mrs Chalmey, Garessus

Procuration : D.Chalmey à D.Duhaut et G.Villeneuve à C.Robic

Secrétaire de séance : Corinne Robic

PREFECTURE du TERRITOIRE de BELFORT
23 MARS 2020
- Service Courrier -

Délibération n° 2020-08

Déclaration d'immeuble en état d'abandon manifeste et d'en poursuivre l'expropriation au profit de la commune

L'article 2243-1 du Code général des collectivités territoriales permet au Maire lorsque des immeubles, installations ou terrains sans occupant à titre habituel ne sont manifestement plus entretenus, d'engager une procedure de declaration d'abandon manifeste.

Le maire constate par procès-verbal provisoire, l'abandon manifeste après qu'il ait été procédé à la determination du bien ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des titulaires de droits reels ou autres intéressés.

Ce procès-verbal determine la nature des travaux indispensables pour faire cesser cet état d'abandon. Au terme de cette première procedure et si les propriétaires n'ont pas mis fin en temps à l'abandon ou ménifesté l'intention d'y mettre fin, le maire constate par procès-verbal définitif l'état d'abandon.

Il saisit ensuite le Conseil Municipal qui decide de declarer les biens en état d'abandon manifeste et d'en poursuivre l'xpropriation au proft de la commune.

Sur la commune de Montreux-Chateau, un immeuble situé au 19 rue du general de Gaulle, cadastré AE 103 est considéré en l'état d'abandon.

Le bâtiment édifié, es ten etat de ruine avancée depuis de nombreuses années, sans aucun occupant et menaçant la Sécurité publique. I

L'état d'abandon general y est donc très visible.

Le Maire expose au conseil municipal :

- Qu'il à engagé la procedure pévue aux articles L.2243-1 à L2243-4 du code general des Collectivités Territoriales à l'encontre de cet immeubles.
- Qu'il résulte des procès verbaux dreséés à titre provisoire et définitif les 22 août 2018 et 30 septembre 2019, que cet immeubles se trouve actuellement en état d'abandon manifeste ;
- Que son propriétaire n'a éxécuté aucun des travaux indispensables pour sa remise en état ni manifesté son intention de le faire dans les trois mois suivant la publication et la notification du procès-verbal provisoire ;
- Que cet immeubles après son acquisition par la commune, pourra devenir un Bâtiment « type R+1 » à vocation culturelle, commerciale ou libérale à définir, en lien avec un bailleur social (TH90).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prononce l'état d'bandon manifeste de l'immeuble sis au 19 rue du general de Gaulle sur la parcelle cadastrée AE 103,
- Autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'expropriation de l'immeuble sis 19 rue du Général de Gaulle parcelle cadastrée AE 103 en vue d'y réhabiliter un Bâtiment « type R+1 » à vocation culturelle, commerciale ou libérale à définir, en lien avec un bailleur social (TH90),
- Autorise le Maire à constituer un dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique ainsi que l'évaluation sommaire de son coût conformément à l'article L.224-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Définit les conditions de mise à disposition du public selon les modalités suivantes :

    - Le dossier sera consultable en Mairie de Montreux-Chateau, 1 place De Lattre de Tassigny aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
    - Un register sera tenu à la disposition du public dans les mêmes conditions que celles précisées ci-dessus. Toute personne pourra y consigner ses observations ou les addresser par écrit à l'adresse suivante : Mairie 1 place De Lattre de Tassigny 90130 Montreux Chateau ;
    - Le dossier sera également mis à disposition du public sur le site www.montreux-chateau.fr ;
    - Un avis annonçant la mise à dispositon du dossier sera affiché en Mairieaux lieux habitueks, sur le site concerné et dans le journal l'Est républicain.

Vote : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé,
Pour extrait conforme 13/03/20
Le Maire, Laurent Conrad

Rendu exécutoire par affichage et
Envoi en Préfecture le 13/03/20
Le Maire, Laurent Conrad

PREFECTURE du
TERRITOIRE de BELFORT

23 MARS 2020

- Service Courrier -

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

Afferents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part a la deliberation
12	15	14

Date de la convocation
28 février 2020

Date d'affichage
28 février 2020

SEANCE du 9 mars 2020

L'an deux mil vingt et le lundi 9 mars à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des Assemblées 1ère étage de la mairie sous la présidence de Mr Laurent CONRAD,

Présents : Mmes. Robic, Garniaux, Baros, Beluche, Matthieu, Mougin
Mrs. Conrad, Crépin, Harmand, Lepers, Duhaut, Schmitt

Absents excusés : Mme Villeneuve,
Mrs Chalmey, Garessus

Procuration : D.Chalmey à D.Duhaut et G.Villeneuve à C.Robic

Secrétaire de séance : Corinne Robic

Délibération n° 2020-09

Rédaction du projet simplifié d'acquisition publique – dossier de déclaration d'utilité publique simplifiée

M. le Maire indique que l'étape suivante à la déclaration d'immeuble en état d'abandon manifeste repose sur la rédaction d'un dossier de déclaration d'utilité publique.

Ce dernier doit motiver l'expropriation au bénéfice de la commune, et cette expropriation ne pourra être recevable - si et seulement si - cette expropriation est assujettie à une opération d'utilité publique.

Il convient donc d'en arrêter ses contours : Bâtiment « type R+1 » à vocation culturelle, commerciale ou libérale à définir, en lien avec un bailleur social (TH90)

PREFECTURE du TERRITOIRE de BELFORT
23 MARS 2020
- Service Courrier -

Vote : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé,
Pour extrait conforme 13/03/20
Le Maire, Laurent Conrad

Rendu exécutoire par affichage et
Envoi en Préfecture le 13/03/20
Le Maire, Laurent Conrad

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

~~~~~

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
12	15	14

Date de la convocation
28 février 2020

Date d'affichage
28 février 2020

SEANCE du 9 mars 2020

L'an deux mil vingt et le lundi 9 mars à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des Assemblées 1ère étage de la mairie sous la présidence de Mr Laurent CONRAD,

Présents : Mmes. Robic, Garniaux, Baros, Beluche, Matthieu, Mougin
Mrs. Conrad, Crépin, Harmand, Lepers, Duhaut, Schmitt

Absents excusés : Mme Villeneuve,
Mrs Chalmey, Garessus

Procuration : D.Chalmey à D.Duhaut et G.Villeneuve à C.Robic

Secrétaire de séance : Corinne Robic

Délibération n° 2020-10

Rémunérations agents recenseurs – campagne 2020

Du 16 janvier au 15 février 2020 s'est déroulé le recensement de la population. Trois agents recenseurs ont été recrutés.

Le maire propose de les rémunérer 1000€ brut chacun.

Pour information, notre commune a reçu une dotation de l'Etat de 2 232 € pour réaliser cette opération.

Vote : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé,
Pour extrait conforme 13/03/20
Le Maire, Laurent Conrad

Rendu exécutoire par affichage et
Envoi en Préfecture le 13/03/20
Le Maire, Laurent Conrad

PREFECTURE du TERRITOIRE de BELFORT
23 MARS 2020
- Service Courrier -
~~~~~

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

~~~~~

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
12	15	14

Date de la convocation
28 février 2020

Date d'affichage
28 février 2020

SEANCE du 9 mars 2020

L'an deux mil vingt et le lundi 9 mars à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des Assemblées 1ère étage de la mairie sous la présidence de Mr Laurent CONRAD,

Présents : Mmes. Robic, Garniaux, Baros, Beluche, Matthieu, Mougin
Mrs. Conrad, Crépin, Harmand, Lepers, Duhaut, Schmitt

Absents excusés : Mme Villeneuve,
Mrs Chalmey, Garessus

Procuration : D.Chalmey à D.Duhaut et G.Villeneuve à C.Robic

Secrétaire de séance : Corinne Robic

Délibération n° 2020-11

Convention avec le département pour le groupement de commande de sel

Le Maire informe le conseil municipal qu'un nouveau groupement de commandes est mis en place pour la fourniture et la livraison de sel de déneigement à l'occasion du renouvellement du marché qui est arrivé à son terme.

Le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite que la commune adhère à ce nouveau groupement.

Vote : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé,
Pour extrait conforme 13/03/20
Le Maire, Laurent Conrad

Rendu exécutoire par affichage et
Envoi en Préfecture le 13/03/20
Le Maire, Laurent Conrad

MAIRIE DE MONTREUX-CHATEAU

PREFECTURE du
TERRITOIRE de BELFORT

23 MARS 2020

- Service Courrier -
~~~~~

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
12	15	14

Date de la convocation
28 février 2020

Date d'affichage
28 février 2020

SEANCE du 9 mars 2020

L'an deux mil vingt et le lundi 9 mars à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des Assemblées 1ère étage de la mairie sous la présidence de Mr Laurent CONRAD,

Présents : Mmes. Robic, Garniaux, Baros, Beluche, Matthieu, Mougin
Mrs. Conrad, Crépin, Harmand, Lepers, Duhaut, Schmitt

Absents excusés : Mme Villeneuve,
Mrs Chalmey, Garessus

Procuration : D.Chalmey à D.Duhaut et G.Villeneuve à C.Robic

Secrétaire de séance : Corinne Robic

Délibération n° 2020-12

Acquisition d'une parcelle agricole

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de la part de Maître Candotto et de son client une offre pour acquérir une parcelle Agricole ZA 131 lieu dit "la vie des Charrettes" de 20 ares pour 2 000 €.

M. le Maire propose d'acheter la dite parcelle pour 1000 €.

Vote : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé,
Pour extrait conforme 13/03/20
Le Maire, Laurent Conrad

Rendu exécutoire par affichage et
Envoi en Préfecture le 13/03/20
Le Maire, Laurent Conrad

MAIRIE DE MONTREUX-CHATEAU Territoire de BELFORT

PREFECTURE du TERRITOIRE de BELFORT
23 MARS 2020
- Service Courrier -

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

~~~~~~

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part a la délibération
12	15	14

Date de la convocation
28 février 2020

Date d'affichage
28 février 2020

SEANCE du 9 mars 2020

L'an deux mil vingt et le lundi 9 mars à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des Assemblées 1ère étage de la mairie sous la présidence de Mr Laurent CONRAD,

Présents : Mmes. Robic, Garniaux, Baros, Beluche, Matthieu, Mougin
Mrs. Conrad, Crépin, Harmand, Lepers, Duhaut, Schmitt

Absents excusés : Mme Villeneuve,
Mrs Chalmey, Garessus

Procuration : D.Chalmey à D.Duhaut et G.Villeneuve à C.Robic

Secrétaire de séance : Corinne Robic

Délibération n° 2020-13

Remboursement de frais à l'agent d'animation

M. le Maire indique qu'une agente d'animation a avancé sur ses deniers personnels l'achat d'une prestation de restauration aux enfants de l'extrascolaire lors d'une sortie au Ballon d'Alsace.

Il conviendra de la rembourser au vue de la facture et du ticket de caisse.

Vote : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé,
Pour extrait conforme 13/03/20
Le Maire, Laurent Conrad

Rendu exécutoire par affichage et
Envoi en Préfecture le 13/03/20
Le Maire, Laurent Conrad

MAIRIE DE MONTREUX-CHATEAU

PREFECTURE du TERRITOIRE de BELFORT
23 MARS 2020
- Service Courrier -
~~~~~~